

**DECISION**

**Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de CHATEAUDUN,**

- VU** La loi n°2009.879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires,
- VU** Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Châteaudun en date du 21 Janvier 2014 précisant les compétences de Madame HERBÉ, Directrice Adjointe,

**DECIDE**

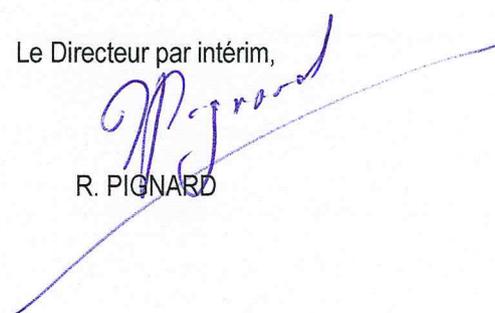
Article 1 : Madame HERBÉ, Directrice Adjointe (EHPAD, USLD), est chargée de la direction des services économiques du Centre Hospitalier de Châteaudun.

Article 2 : Madame HERBÉ bénéficie d'une délégation de signature pour signer tous les actes et courriers relevant de la direction des services économiques à l'exception des actes d'engagement des marchés et des avenants.

Article 3 : Madame HERBÉ rend compte régulièrement au Directeur de l'établissement de l'exercice de cette délégation de signature.

Fait à CHATEAUDUN, le 28 Octobre 2015

Le Directeur par intérim,

  
R. PIGNARD

Copie aux :

- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance
- membres du Conseil de Surveillance
- membres du Directoire
- Receveur
- Intéressée
- Affichage